MÉDECINE
SORBONNE
UNIVERSITÉ

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 03 juillet 2018 portant création du Diplôme Universitaire MICROBIOTE ET SANTE modifié par l'arrêté du 02 juillet 2019,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 28 février 2020 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2020-2021, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire MICROBIOTE ET SANTE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Karine CLEMENT (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Philippe SEKSIK (PU-PH)
Docteur Judith ARON-WISNEWSKY (MCU-PH)
Docteur Laurent GENSER (MCU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 01 juin 2021

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université

Bruno RIOU